

DEVENEZ

CAPITAINE SUR NAVIRE DE 200 UMS

Seul « maître à bord après Dieu », le capitaine est le chef de l'expédition maritime. Il a sous ses ordres un équipage dont l'importance varie selon la taille du navire et le type d'activité.

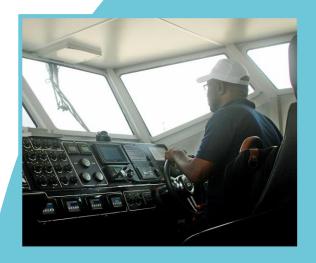
Le capitaine assure directement un grand nombre de tâches :

- La conduite du navire (service du pont) :
 - les manœuvres : l'appareillage (départ du navire), et l'accostage (arrivée du navire), sont toujours effectués par le commandant.
 - la navigation, qui consiste notamment à choisir le meilleur itinéraire en fonction de la destination, de la météo, des horaires, etc. et à adapter la vitesse et le cap du navire en fonction des circonstances rencontrées en route.
- La supervision du service de la machine :
 Le chef mécanicien, qui est le responsable direct du bon fonctionnement de toutes les machines, appareils et équipements du bord, est placé sous l'autorité du commandant et ne rend compte qu'à lui.
- La gestion de la sécurité et de la sûreté : Le commandant est responsable de la sécurité des personnes et des biens, il est également chargé de la prévention et de la lutte contre les agressions extérieures (piratage, terrorisme).
- L'exploitation commerciale du navire : Il a l'entière responsabilité des passagers et des marchandises transportés.
- Il se charge des formalités administratives et commerciales tout en restant informé de tout ce qui se passe à bord.

PREROGATIVES

Cette formation permet d'exercer les fonctions :

- d'officier chef de quart à la passerelle, second capitaine ou capitaine sur des navires armés au commerce de jauge brute inférieure ou égale à 200 UMS ou 100 tjb et ne s'éloignant pas à plus de 20 milles des côtes
- d'officier chargé de quart à la machine, second mécanicien ou chef mécanicien sur tous navires d'une puissance propulsive inférieure à 250 kW
- d'officier polyvalent sur les navires armés au commerce d'une jauge brute inférieure ou égale à 100 UMS ou 100 tjb, d'une puissance propulsive inférieure à 250 kW et ne s'éloignant pas à plus de 20 milles des côtes



ENTREZ DANS LE MONDE DES METIERS DE LA MER

Conditions d'admission d'entrée en formation :

- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale.
 - Etre titulaire, soi
- d'un certificat de matelot pont,
 - d'un certificat de matelot de quart passerelle,
 - d'un certificat de marin qualifié pont,
 - ou d'un diplôme ou titre reconnu par l'arr. du 18/08/2015.
 - Avoir effectué un service en mer d'une durée au moins égale à six mois.





DUREE DE LA FORMATION

Total d'heures : 420h
Heures hebdomadaires : 36
Nb de jours par semaine : 5
Nb total de semaine : environ 11

CONTENU DE LA FORMATION

Matières	Durées
Module P1-1 (Navigation)	
Navigation	90 h
Stage radar	18 h
Météorologie	12 h
Règles de barre, feux balisage, signaux	28 h
Tenue du quart	28 h
Manœuvre	12 h
Anglais maritime	40 h
Total module P1-1	200 h

Module P2-1 (Manutention, arrimage de la cargaison et pêche)	
Description et construction	
Stabilité	24 h
Sécurité	
Total module P2-1	24 h

Module M1-1 (Machines marines)	
Mécanicien 250 kW	72 h
Total module M1-1	72 h

Module M2-1 (Electricité)	
Electricité du mécanicien 250 kW	36 h
Total module M2-1	36 h

Module NP-1 (Module National Pont)	
L'environnement réglementaire et le rapport de mer	24 h
Total module NP-Appui	24 h

TOTAL FORMATION HORS FORMATIONS SPECIFIQUES 356 h

FORMATIONS SPECIFIQUES	
Enseignement médical niveau l	16 h
Certificat restreint d'opérateur (CRO)	36 h
Formation pour le personnel servant à bord des navires à passagers	12 h
Total formations spécifiques	64 h

TOTAL FORMATION « CAPITAINE 200 » 420	h
---------------------------------------	---

VALIDATION

Pour se voir délivrer le diplôme de capitaine 200, le (la) candidat (e) doit :

- Avoir validé l'ensemble des modules et des formations spécifiques
- Etre titulaire d'un certificat de formation de base à la sécurité (CFBS), valide

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS ET POUR POSTULER:

GIEP-NC

Groupement pour l'Insertion & l'Evolution Professionnelles

Adresse : 38, Avenue James Cook BP 10013 - 98805 Nouméa Cedex

Téléphone: (+687) 28 78 63

Courriel: mer@giep.nc

www.giep.nc

